

## **LA LETTRE D'AMIFELINS N° 5**

**26 MARS 2013**

### **COMMUNICATION « AMIFELINS »**

L'une des décisions qui a semblé la meilleure pour tous les Membres AMIFELINS ayant participé aux échanges et travaux sur l'amélioration de la communication de l'Association, est de vous informer plus régulièrement en cours d'année, en éditant des « Lettres d'AMIFELINS » plus courtes mais plus fréquentes.

Plusieurs possibilités :

Vous informer sur des événements récents très importants pour « Gagner la Course pour la Survie des Guépards », objectif prioritaire du Dr. Laurie MARKER – Cheetah Conservation Fund – CCF – *Fondation pour la Protection des Guépards*, ainsi que de tous les Partenaires du CCF engagés dans cette cause, mais aussi événements marquants concernant la protection des autres Félines.

Vous informer sur les activités de votre Association.

Vous faire partager des informations, des articles ou traductions d'articles en Français concernant la Protection des Guépards et des Autres Félines.

J'espère que le fait de publier davantage de « Lettres d'AMIFELINS » constituera un progrès qui sera apprécié à la fois par les Membres de l'Association ainsi que par les Sympathisants et par les Internautes qui partagent notre implication dans la protection de ces espèces animales particulièrement menacées d'extinction.

**Catherine EBBS-PERIN**

-----

Dans le cadre de l'information sur des événements récents très importants pour la survie des espèces animales sauvages menacées d'extinction, vous trouverez ci-après un article rédigé par Patrice AUBRY, Cofondateur d'AMIFELINS et qui en a été le Président de 2009 à 2011.

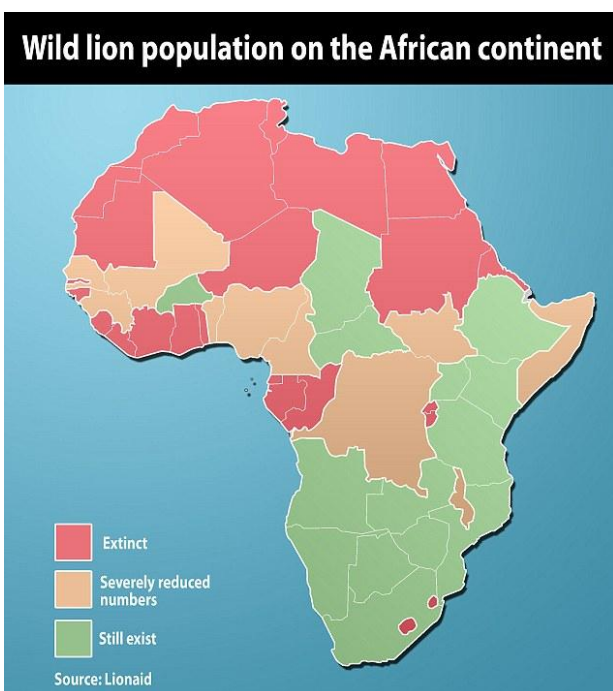
### **LE BOTSWANA ET LA ZAMBIE INTERDISENT LA CHASSE COMMERCIALE**

Deux pays d'Afrique australe ont récemment pris une décision qui fera date : face au déclin rapide des espèces, en particulier des grands félins, le Botswana et la Zambie se sont résolus à interdire la chasse commerciale afin de protéger la faune sauvage.

Le Botswana a ainsi annoncé qu'il réduirait progressivement le nombre d'autorisations de chasse délivrées en 2013 en vue de parvenir à une interdiction totale au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Selon le gouvernement, la chasse commerciale n'est plus compatible avec les engagements du pays en faveur de la protection de la faune sauvage. Le Botswana abrite un tiers de la population d'éléphants d'Afrique (soit environ 130 000 individus), lesquels font depuis quelques années l'objet d'un braconnage intensif dans de nombreux pays du continent. Le déclin des espèces sauvages dont la chasse est autorisée constitue une véritable menace pour la conservation du patrimoine naturel du pays et la prospérité à long terme de l'industrie touristique locale.

Cette décision a été prise suite au rapport établi par Mike Chase de l'organisation « Elephants Without Borders », un défenseur de la faune sauvage qui a mis en évidence une diminution à hauteur de 90% de certaines espèces au cours des 10 dernières années en raison de la chasse, du braconnage et des feux de brousse. Ayant par ailleurs constaté une baisse importante du nombre de lions dans les parcs et réserves, le Botswana en a interdit la chasse depuis 2007. Si l'interdiction de la chasse commerciale prive le gouvernement du Botswana de revenus conséquents, cette activité ne contribue toutefois que pour une faible part au secteur du tourisme.

Les régions dédiées auparavant à la chasse, dans le delta de l'Okavango et les parcs du Kalahari, seront désormais consacrées aux safaris photo. Certaines communautés locales pourront cependant continuer à pratiquer la chasse traditionnelle : les bushmen estiment en effet que leur interdiction de chasser constituerait une violation de leurs droits de se nourrir et une atteinte à leur culture traditionnelle.



En Zambie, c'est désormais la chasse aux lions et autres grands félins en danger d'extinction, tels que les léopards, qui est interdite depuis le début de l'année 2013. Selon le ministère du tourisme, le nombre de grands félins est insuffisant pour maintenir une industrie de chasse commerciale viable. La chasse commerciale représente donc une menace pour l'industrie du tourisme, qui rapporte bien davantage d'argent. En outre, cette décision est motivée par les irrégularités constatées et des soupçons de corruption.

Le nombre de lions résidant en Zambie n'excéderait pas 4 500 individus. Selon l'IUCN, les estimations concernant le nombre de lions en Afrique varient entre 15 000 et 30 000 et ce nombre est en constante diminution. Selon l'organisation britannique « LionAid », les lions

ont désormais disparu dans 25 pays d'Afrique et sont probablement éteints dans 10 autres.

L'interdiction de la chasse est néanmoins controversée. Outre les communautés locales qui craignent une atteinte à leur mode de vie traditionnel, l'industrie de la chasse commerciale redoute les pertes d'emploi et affirme que cette activité favorise la reproduction et la protection des espèces. Par ailleurs, des voix estiment que l'interdiction de la chasse favorisera le braconnage et ne résoudra en rien le problème du déclin des espèces. Il sera donc intéressant d'évaluer en définitive les effets à long terme de l'interdiction de la chasse.